

Vente aux enchères d'une maison

Par mia13, le 27/01/2009 à 17:20

Bonjour et merci de votre collaboration mon sujet: " Je souhaiterais céer 30 000 billets à un prix fixe de 100€ l'unité par le biai d'un site de vente aux enchères (Ebay) afin de vendre une de mes maisons. Un gagnant serait tiré au sort une foi la totalité des billets vendus , un seul serait l'heureux gagnant de cette vente un peu particulière le tout déposé chez un huissier et un notaire avec ouverture d'un compte approvisonné et bloqué jusqu'à la totalité des billets vendus".

Est ce que juridiquement cela est possible et quelles seraient les démarches juridiques à effectiuer, existe t-il un avocat sur marseille qui pourrait m'aider dans mes démarches ?? sincères salutations

Par Marion2, le 27/01/2009 à 18:02

Vous ne dites jamais bonjour?

Par mia13, le 28/01/2009 à 07:32

milles excuses...... pris dans mon texte j'en ai oublié l'essentiel ,alors bonjour !! et merci de m'éclairer sur la possibilité d'une telle vente .sincères salutations Patririck TOMASINO .

Par timati, le 28/01/2009 à 10:33

Bonjour,

Vous, vous avez regardé la télé la semaine dernière. Cette enchère a été pratiquée en belgique (je crois). Mais il était précisé à la fin du reportage qu'une telle loterie est interdite en France.

Donc...